

# ST PAUL

## HOTEL

### Accord d'Acceptation d'Animaux de Compagnie

Bienvenue à l'Hôtel St Paul, nous nous réjouissons de vous offrir un séjour mémorable, à vous et à votre animal de compagnie. Pour assurer le confort et le plaisir de nos invités, les politiques suivantes s'appliquent au séjour de votre animal.

1. **Frais d'Occupation pour Animaux de Compagnie** Veuillez noter qu'un frais non remboursable de 85,00 \$ (CAD) + taxes, par nuit et par animal sera facturé à votre compte avant le départ.
2. **Frais de Nettoyage pour Animaux de Compagnie** Si une fumigation de la chambre est nécessaire en raison d'une infestation parasitaire, des frais supplémentaires s'appliqueront en plus des frais de nettoyage.
3. **Animaux Acceptables** Nous accueillons tous les chiens et chats bien élevés. Nous nous réservons le droit d'exiger le retrait immédiat de tout animal qui présente un comportement dangereux ou inacceptable, y compris, mais sans s'y limiter, mordre, bruit excessif (comme aboyer), signes de maladie, etc. Pas plus de deux (2) animaux peuvent occuper une chambre. Chaque invité est responsable de tous les frais liés au retrait de son animal, y compris mais sans s'y limiter, les frais de transport et de chenil.
4. **Zones Acceptant les Animaux de Compagnie** Les animaux sont autorisés uniquement dans les zones suivantes : Chambres, couloirs et hall. Les animaux ne sont pas autorisés dans les zones publiques où des aliments et boissons sont servis ou consommés, ni dans la salle de sport. Les animaux ne sont pas autorisés à s'asseoir sur, y compris mais sans s'y limiter, les canapés, les tabourets, les poufs et les tapis.
5. **Contrôle / Confinement des Animaux** (a) Dans les zones publiques, les animaux doivent être tenus en laisse, en cage ou fermement maintenus; (b) Si le client est absent de sa chambre d'hôtel, les animaux doivent être en cage.
6. **Panneau "Animal dans la Chambre" obligatoire** Veuillez placer le panneau "Animal dans la Chambre" à l'extérieur de votre porte chaque fois que votre animal est dans votre chambre.
7. **Entretien Ménager** Pour la sécurité et le confort de votre animal, le service de ménage entrera dans votre chambre uniquement si : (a) votre animal n'est pas présent, ou (b) vous êtes présent et pouvez surveiller votre animal (les chiens doivent être en laisse), ou (c) votre animal est en cage.
8. **Dégâts dans les Chambres et les Zones Communes** Votre compte hôtelier sera facturé pour les coûts de réparation ou de remplacement de tout dommage causé par votre animal.

L'invité accepte de dégager, défendre et indemniser l'Hôtel Saint-Paul de Montréal Inc. de toute réclamation ou dommage lié à son animal de compagnie ou à son séjour avec son animal à l'Hôtel St Paul.

Lu et approuvé par:

---

Nom du client

---

signature du client

---

Telephone du client

Type of Pet

Chien  
 Chat

Nombre

1  
 2

Date

(DD/MM/YYYY):